



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Châlons-en-Champagne, le - 2 DEC. 2013

Mission connaissance et  
développement durable

Pôle développement durable -  
évaluation environnementale

Monsieur,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude impact, en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, pour un projet de défrichement situé sur la commune de Chenegy (10). Ce dossier a été reçu par mes services le 12 novembre 2013 et enregistré sous la référence F02113P0099.

Depuis le dépôt de votre demande le code de l'environnement a été modifié par décret n°2013-1030 du 14 novembre 2013 : seuls les projets de défrichement soumis à autorisation au titre du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares sont désormais concernés par la procédure d'examen au cas par cas.

L'opération objet de votre demande, correspondant à un défrichement de 0,02 hectare, est aujourd'hui exonérée d'examen au cas par cas et d'étude d'impact.

Votre demande ayant été, conformément à la réglementation, publiée sur le site internet de la DREAL Champagne-Ardenne, le présent courrier sera publié sur le même site en regard à celle-ci, afin de la clore en toute transparence.

Votre projet reste soumis aux dispositions du code forestier ; je vous invite à vous rapprocher des services de la direction départementale des territoires de l'Aube pour demander, le cas échéant, une autorisation de défrichement. Une copie du présent courrier leur sera adressée, pour information.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec M. Saintier, chargé de mission, par téléphone au 03.51.41.62.17 ou par courriel à l'adresse [aae.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aae.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, par délégation,  
le directeur

Jean-Christophe VILLEMAUD

Monsieur DEMERI  
7 rue Léon Blum  
10160 La Chapelle-Saint-Luc



La DREAL Champagne-Ardenne est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et ISO 14001 pour le fonctionnement interne (écocertification), la gestion de projet en maîtrise d'ouvrage routière et le pilotage régional du réseau Natura 2000.

[www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01  
40 boulevard Anatole France – BP 80 556  
51022 Châlons-en-Champagne cedex